

3) Débroussaillage, les traitements indispensables

Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe sans grand dommage et l'intervention des sapeurs-pompiers peut être alors concentrée sur d'autres secteurs stratégiques pour la lutte active contre l'incendie.

- Supprimer tous les arbres et les branches à moins de 3 mètres de l'aplomb des murs de façade des maisons, c'est mettre votre habitation à bonne distance de la végétation. Les haies doivent subir le même traitement.
- Éliminer les arbres morts ou dépérissant. Un peuplement trop dense avec des arbres trop proches les uns des autres est souvent synonyme de mortalité importante et d'un état sanitaire médiocre.
- Élaguer les arbres. Supprimer toutes les branches basses (souvent mortes) situées à moins de 3 mètres du sol (2 mètres dans certains départements).
- Laisser au moins 3 mètres entre chaque houppier des arbres dans la zone des 50 mètres, c'est limiter les dangers d'un feu de cime très puissant et toujours très destructeur (2 mètres dans certains départements).
- Supprimer tous les arbustes sous les arbres à conserver est vivement conseillé. D'une manière générale, arbres et arbustes ne doivent pas occuper plus d'un tiers de la surface à débroussailler.
- Ôter la litière sèche (surtout dans les pinèdes) dans un rayon de 10 m autour de la maison.
- Supprimer les plantes décoratives très inflammables qui courent sur les façades ou les talus proches de la maison. Vous devez être particulièrement vigilant sur les végétaux placés près des ouvertures ou des éléments de charpente apparente.